

Compte rendu : rencontre avec les professionnels de santé

Présents : M. Julien ROUGIE, Mme Valentine ARNAUD, Mme Michelle GUILLAUME, Mme Audrey LABONNE, Mme Clémence BUTET, M. Aymeric ANTRAIGUE, Mme Myriam GUITTARD, M. Matthieu DIGNE, Mme Marie TOURETTE, M. Charles COHENDY, M. Robert Louis BELLON, Mme Camille AUZELOUX, M. Alain ANDANSON, M. Samuel GAUTHIER

Absents excusés : Mme Bernadette PLANEIX et M. Yvan REVOLIER

1° - Situation de l'activité des professionnels de santé sur le territoire et la commune :

▪ Le territoire (conclusions du diagnostic local de santé) :

Les conclusions du diagnostic local de santé Pays du Grand Sancy mettent en évidence :

Territoire séparé en deux sous-ensembles par un massif montagneux. Nombreux bassins de vie, pas de coopération spécifique entre ces deux territoires qui sont eux-mêmes tournés vers des villes-centres différentes.

Des spécificités :

- Nébouzat jusqu'à Rochefort-Montagne : aire urbaine de Clermont-Ferrand
- Communes rurales avec des villes-centre différentes : La Bourboule, Le Mont-Dore, Besse-St-Anastaise, Rochefort-Montagne

Au niveau des professionnels de santé, il existe une forte hétérogénéité en fonction des communes : des craintes face aux vieillissements des professionnels et du non-remplacement / de nouvelles installations. Notre commune ne fait partie des craintes compte tenu de notre rattachement à la commune de Pontgibaud. La priorité est accordée à la commune de Rochefort Montagne.

▪ La commune d'Olby :

La présence de médecin est incontournable afin de pérenniser (et développer) l'action et la dynamique des professionnels de santé. Il est préférable/souhaitable d'envisager une continuité entre la retraite du Docteur BELLON et l'installation de Mmes LABONNE et BUTET.

Mme BUTET indique la date de fin 2022, et Mme LABONNE début 2023 pour envisager une installation sur la commune.

M. BELLON indique pouvoir poursuivre jusqu'à cette date afin faciliter la transition.

La présence de la pharmacie représente également un élément moteur dans l'accès aux soins pour les habitants et la dynamique autour des professionnels de santé de la commune.

Le maire indique que la commune n'a pas de compétences en matière de santé mais peut néanmoins accompagner les initiatives locales en facilitant notamment les relations entre les professionnels de santé et les collectivités territoriales.

- **Au niveau du cabinet des kinésithérapeutes :** Arrivée de nouveaux praticiens dans une démarche de spécialisation notamment autour de l'enfance. Des pistes éventuelles autour du massage bien-être est à l'étude. Un espace reste disponible

à l'étage mais avec la nécessité de construire un ascenseur. Le maire indique la difficulté pour la commune de financer et d'intervenir sur un bâtiment privé.

- **Au niveau du cabinet des infirmières** : l'espace disponible est faible, l'activité est principalement réalisée à domicile.
- **Au niveau du cabinet dentaire** : Arrivée d'un praticien en orthodontie. Un espace important reste disponible pour accueillir des activités autour des professionnels de santé. Le maire fait part du côté décentralisé de cet équipement par rapport au centre au bourg. Dans la cadre du PLU, une réflexion pour sécuriser la connexion avec le centre bourg doit être envisagée.
- **Au niveau de la pharmacie** : l'espace devient exigu afin de pouvoir répondre aux besoins. La recherche d'un nouvel espace est en cours.
- Parmi les besoins exprimés pour le développement de l'offre de soin sur la commune, l'installation d'un/une orthophoniste représente réel besoin compte tenu des délais d'attente (2 ans) et de l'importance de la jeunesse Olbygeoise. Des opportunités en 2022/2023 sont à saisir compte tenu de la sortie de la première promotion de l'école de Clermont.

2° - Les relations entre les professionnels de santé et la collectivité :

- Les conclusions du diagnostic local de santé Pays du Grand Sancy mettent en évidence divers enjeux de santé public pour notre territoire. Le maire propose deux pistes de réflexion à explorer :
 - Le sujet de l'addictologie dont le rapport à l'alcool des jeunes. Il propose de réfléchir aux possibilités d'actions que nous pourrions envisager entre les professionnels de santé, les associations locales et les collectivités locales...
 - Réfléchir sur la mise en place d'une meilleure coopération entre le maire et les personnels de santé sur les personnes en difficultés sanitaires (santé mentale) tout en respectant le secret médical.

Il est proposé également :

- de réfléchir sur les éventuelles relations entre l'école et les professionnels de santé (*par exemple : sur le programme cartable santé,...*)
 - de partager les informations entre les professionnels de santé lorsque les activités de ces derniers évoluent. Le maire propose d'organiser une rencontre annuelle entre les professionnels de santé
- **Signalétique des locaux de santé**. Le maire indique qu'un projet de signalétique est en cours au niveau de la CC Dômes Sancy Artense. Ce projet a pour objectif d'avoir une charte graphique unique pour le territoire et répondre aux normes et réglementations en vigueur. La mise en place de la signalétique ne sera pas faite dans l'immédiat. Il est demandé par les professionnels de santé, la possibilité de poser des panneaux en attendant. Le maire indique devoir se renseigner auprès des prestataires de la CC DSA pour connaître la réglementation vis à vis des professionnels de santé.